

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

**Délibération n° BS-2022/17**

**Objet : Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	
<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
GUIQUE Gilbert à WOLFF Corine	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 24  
 Exprimés (en voix): 24  
 Pour : 24  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort

Le 27 juillet 2019, le tronçon d'une dizaine de kilomètres du Guiers mort depuis sa source jusqu'au seuil de Fourvoirie en aval des gorges a reçu le label « Site rivières sauvages ».

Ce tronçon est classé cours d'eau liste 1 et liste 2 pour partie. Il est inventorié au titre des frayères et des réservoirs biologiques du SDAGE. Il intersecte le site Natura 2000 du Charmant Som et gorges du Guiers mort, ainsi que le territoire de la Forêt d'exception® de la grande Chartreuse.

Par ailleurs, le Syndicat Interdépartemental de l'Aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) a rejoint les porteurs du label Rivières sauvages. Il est prévu de travailler ensemble notamment sur les aspects sensibilisation auprès du grand public.

### OBJECTIFS ET MISSIONS

Pour 2022, nous prévoyons de poursuivre les animations et la concertation autour du label et des enjeux liés à la ressource en eau, dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les différents publics sur la ressource en eau, ses aspects quantitatifs et qualitatifs;
- mobiliser les habitants autour d'actions liées à l'eau, les reconnecter à la rivière ;
- créer un réseau de sentinelles/ambassadeurs des rivières sur le massif.

Il s'agit notamment des actions suivantes : suivis participatifs de qualité de l'eau, animations et sensibilisation auprès de différents publics (scolaires, centres de loisirs, centre social, entreprises) sur les thématiques des aspects qualitatifs (invasives, pollutions, gestes quotidiens en faveur d'une meilleure qualité d'eau), de la biodiversité des cours d'eau, du changement climatique ...

Ces animations constituent un volet important du programme d'action Site Rivières sauvages. Les personnes sensibilisées constituent de véritables sentinelles des rivières sur le territoire.

### Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations avec les scolaires (programme pédagogique) et centre social et de loisirs	7 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	17 814 €
Animations de sensibilisation et suivis participatifs auprès habitants et entreprises	2 800 €	Autofinancement PNRC	4 453 €
Coordination et animation du label (64 jours)	12 467 €		
Total dépenses	22 267 €	Total recettes	22 267 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.*

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,  
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

